



**COMMUNAUTE DE  
COMMUNES  
VAL ES DUNES**  
1 rue Guéritot  
14370 ARGENCES  
☎ 02 31 15 63 70

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-deux le dix sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune d'Emiéville sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation :  
10.11.2022  
Date de publication :

26-11-2022

-----

Nombre de conseillers :	
En exercice	39
Présents	31
Titulaires	30
Suppléant	1
Pouvoirs	6
Votants	37
19h05 Arrivée titulaire	+1
Votants	38
19h07 Arrivée titulaire	+1
Votants	39
<b>Quorum</b>	<b>20</b>

Etaient présents : M. Dominique DELIVET, Mme Brigitte FIQUET-ASSIRATI (arrivée à 19h05), M. Gilbert GEMY, Mmes Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, MM. Richard MARTIN, Jacques-Yves OUIN, Mmes Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, M. Philippe PESQUEREL, Mme Florence SERANDOUR, MM. Guillaume LECOEUR, Eric MARGERIE, Mme Sophie de GIBON, MM. Michel CRUCHON, Jean-Pierre QUILLET (suppléant de Laurent DECLERCK), Stéphane AMILCAR, Mme Régine ÉNÉE, M. Henri LEHUGEUR, Mme Coralie ARRUEGO, M. Stéphane CASTEL, Mme Alexandra LEPINAY, MM. Matthieu PICHON, Alexandre PIGEONNIER, Mme Sylvie SALLE, MM. Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, MM. Didier LEMONNIER, Alain BOHEME (arrivé à 19h07), Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mmes Florence GUERIN (pouvoir à Marie-Françoise ISABEL), Magali LONCLE (pouvoir à Eric MARGERIE), MM. Eric DUVAL (pouvoir à Michel CRUCHON), Laurent DECLERCK, William HERFORT (pouvoir à Régine ENEE), Philippe PIARD (pouvoir à Patrice MARTIN), Alain PORQUET (pouvoir à Philippe PESQUEREL).

Secrétaire de séance : Mme Alexandra LEPINAY

**N° 2022 / 152**

**Objet :**

**ADMINISTRATION  
GENERALE**

**Avenant n°1 au  
contrat de concession  
de production et  
distribution d'énergie  
calorifique**

La société Viria, concessionnaire de la Délégation de Service Public de la chaufferie bois, a sollicité la communauté de communes pour l'établissement d'un avenant afin de revoir les modalités de calcul des tarifs suite à l'augmentation du prix du bois.

Après avis favorable en date du 17 novembre 2022 de la Commission de Délégation du service public, il convient d'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 au contrat de concession de production et distribution d'énergie calorifique.

M. PICHON demande si la passation de cet avenant est obligatoire.

M. le Président indique que pour continuer à faire fonctionner la chaufferie, l'établissement de l'avenant est indispensable.

M. DELIVET demande à pouvoir avoir les augmentations de tarifs pour les gymnases et les écoles, car la commune est cliente.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à



l'unanimité, moins une abstention :

↳ Autorise M. le Président à signer l'avenant n°1 au contrat de concession de production et distribution d'énergie calorifique avec Viria.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,  
Alexandra LEPINAY

Le Président,  
Philippe PESQUEREL

